

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

LISEZ-MOI AVANT DE SAISIR EN LIGNE

Vous avez décidé de présenter votre dossier grâce à notre module de saisie en ligne, merci.

Vous devrez fournir les éléments suivants, en direct, en ligne :

1. Des renseignements sur votre association. *Entre autres* :
 - Date de déclaration :*
 - à la Préfecture de :*
 - Date de publication au J.O.*
 - N° SIRET*
 - Nombre de salariés (équivalent temps plein)*
 - Nombre de bénévoles (équivalent temps plein)*
 - Nombre d'adhérents*
 - Nombre de donateurs:*
 - Si vous gérez des établissements, combien: (votre Siège compte pour 1)*
2. Des renseignements sur votre projet.

Et par téléchargement sous format pdf, une série de documents :

1. Statuts
 2. Copie de la parution au J.O.
 3. Liste à jour des membres du Conseil d'administration (nom, prénom, coordonnées, compétences ou profession)
 4. Rapport d'activité de l'année précédente
 5. Comptes de l'année précédente (compte de résultat et bilan)
 6. Budget prévisionnel de l'année en cours,
 7. Copie de la réponse des services fiscaux à la demande de rescrit, ou attestation sur l'honneur datée et signée du Président indiquant que l'association est d'intérêt général au sens fiscal du terme (vous trouverez un modèle dans la colonne de droite).
 8. Relevé d'identité bancaire
 9. Éventuellement selon la date de la demande (à partir de novembre), budget prévisionnel de l'année à venir.
 10. S'il ne s'agit pas d'une aide au fonctionnement courant, budget prévisionnel d'investissement (charges et produits)
 11. Si les coûts de votre projet ne sont pas intégrés au budget prévisionnel de fonctionnement, joignez un Budget prévisionnel de fonctionnement du projet (charges et produits) faisant apparaître les autres financeurs sollicités et l'état de leurs réponses
- **Ne saisissez pas de mots entiers en majuscules** (même le nom de votre association). Mais vous pouvez utiliser les majuscules pour les **premières lettres**, quand même !
 - **Si le mot Association n'est pas indispensable dans votre nom, omettez-le.** Par exemple, ne tapez pas « Association des Amis de la Pêche en mer », mais « Les Amis de la Pêche en mer ».
 - **Ce que vous aurez frappé dans le champ Nom de l'association sera définitif après le premier enregistrement. Merci donc de respecter ces consignes.**